Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Wipes IND

Date de création/révision: 29.06.17 Version: 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS002186_2_20170629 (FR)

Remplace :

1011: 29.06.17 version . 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Wipes IND

Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyage - Accessoires

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe byba Touwslagerstraat 1 9240 Zele Belgium

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Wipes IND produit:

Date de création/révision: 29.06.17 Version: 1.0

Ref.Nr.: BDS002186_2_20170629 (FR) Remplace:

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Non applicable.

Conforme aux réglementations Européene concernant les législations

cosmétiques (76/768/CE)

Le classement est basé sur méthode de calcul. Non applicable. Santé:

Conforme aux réglementations Européene concernant les législations

cosmétiques (76/768/CE)

Le classement est basé sur méthode de calcul. **Environnement:** Non applicable.

Conforme aux réglementations Européene concernant les législations

cosmétiques (76/768/CE)

Le classement est basé sur méthode de calcul. Non-classifié Autres dangers :

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Aucun(e)

Règlement (CE) n° 648/2004

Aqua, C9-11 Pareth 8, Dimethyl Gluturate, Isopropyl relatif aux détergents:

Alcohol, Dimethyl Succinate, PEG-75 Lanolin,

Dimethyl Adipate, Chlorhexidine Digluconate, DMDM Hydantoin Parfum, Iodopropynyl Butylcarbamate, Limonene, Hexyl Cinnamal

Non applicable.

Conforme aux réglementations Européene concernant les législations cosmétiques (76/768/CE)

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200- 661-7	<5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	В
alcohols, C9-11, ethoxylated	01-2119980051-45	68439-46- 3	614- 482-0	<5	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	H302,H318	
Explication des notes							



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Wipes IND produit:

Date de création/révision: 29.06.17 Version: 1.0

Ref.Nr.: BDS002186_2_20170629 (FR) Remplace:

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant quelques minutes

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Contact avec la peau: Pas d'effects néfastes sur la santé prévu.

Inhalation: Air frais, tenir calme et au chaud.

Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ne pas faire vomir en cas d'ingestion Ingestion:

Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Pas d'effects néfastes sur la santé prévu. Ingestion: Pas d'effects néfastes sur la santé prévu. Pas d'effects néfastes sur la santé prévu. Contact avec la peau :

Contact avec les yeux : Légèrement irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forme des produits de décomposition dangereux CO.CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Wipes IND

Date de création/révision : 29.06.17 Version : 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS002186_2_20170629 (FR)

Remplace:

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones ventilées Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyage - Accessoires

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:		-	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : Date de création/révision : 29.06.17 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS002186_2_20170629 (FR) **Remplace:**

limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			2
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			2
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate **Protection individuelle :** Éviter le contact avec les yeux.

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

la peau et les mains : Pas necessaire en cas d'usage normal

Gants recommandés: Nitrile

les yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Serviette en papier crêpe imprégné par un liquide.

couleur: Incolore.

odeur: Agrume.

pH: 6 - 8

Point/intervalle d'ébullition: Non connu.

Point d'éclair: > 100 °C

Vitesse d'évaporation: Non applicable.

Limites d'explosion: limite

supérieure :

limite inférieure :

Pression de vapeur :

Non connu.

Non connu.

Non connu.

Densité relative : 1.00 g/cm³ (à 20°C).

Hydrosolubilité : Miscible à l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Wipes IND

Date de création/révision : 29.06.17 Version : 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS002186_2_20170629 (FR)

Remplace:

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation : Pas d'effects néfastes sur la santé prévu.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Wipes IND produit:

Date de création/révision : 29.06.17 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS002186_2_20170629 (FR) Remplace:

Ingestion: Pas d'effects néfastes sur la santé prévu. Pas d'effects néfastes sur la santé prévu. Contact avec la peau:

Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	5840 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/l
		LD50 derm.rabit	13900 mg/kg
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	LD50 oral rat	1000-1400 mg/kg
		LD50 derm.rabit	>2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non applicable.

Conforme aux réglementations Européene concernant les législations cosmétiques (76/768/CE)

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algues	1000 mg/l
		LC50 poisson	9640 mg/l
		EC50 daphnie	9714 mg/l
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	LC50 poisson	10-100 mg/l
		EC50 daphnie	5-25 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Miscible à l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Wipes IND

Date de création/révision: 29.06.17 Version: 1.0

produit: Ref.Nr.:

BDS002186_2_20170629 (FR)

Remplace:

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: Non classifié comme dangeureux pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour Non

l'environnement:

IMDG - Polluant marine No

IATA/ICAO - Dangereux pour

Non l'environnement:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: Non applicable. IMDG - Ems: Non applicable. IATA/ICAO - PAX: Non applicable.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Wipes IND

Date de création/révision: 29.06.17 Version: 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS002186_2_20170629 (FR)

Remplace:

IATA/ICAO - CAO

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles. Conforme aux réglementations Européene concernant les législations cosmétiques (76/768/CE) Dossier cosmetique disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de

danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acronyms and synonyms: VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

